

Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 septembre 2014 :

Convocation du 17 septembre 2014.

Présents : Jean-Paul GARRIGUE, Charles FARGES, Fanny CORNUT, Dominique CHANSARD, Serge DESCAT, Christelle LACHAUD, José RIBEIRO, Patrice RICHARD, Samantha KEULEN, Jacques LARNAUDIE-JOLY. Marc PORTIL

Absent : néant

Secrétaire de séance : Fanny Cornut

Ouverture de séance à 20H35.

M. GARRIGUE ouvre la séance et demande à l'assemblée si elle accepte le compte-rendu du dernier conseil municipal : accepté et signé à l'unanimité.

M. GARRIGUE commence par un problème soulevé par un courrier du 18 septembre 2014 de Mme Sylvie LEYMONIE domiciliée à *La Brousse 24660 Notre Dame de Sanilhac* qui explique que la source de Biternat qui traverse sa propriété n'est plus alimentée par le ruisseau de Chantebrune. Ms CHANSARD et FARGE expliquent qu'ils se sont rendus sur place et que le ruisseau n'alimente plus la source. M. GARRIGUE explique également qu'il n'a plus depuis un certain temps.

M. PORTIL explique qu'il connaît le problème car il n'y a plus de lit qui relie la source et le ruisseau depuis quelques années.

Réponse faite à l'intéressée.

M. GARRIGUE annonce que le conseil municipal doit prendre une délibération concernant la délégation de l'assemblée délibérante du maire.

Mme CORNUT lit et explique l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin que le conseil municipal prenne une décision.

La délibération est discutée et prise à l'unanimité.

M. GARRIGUE présente le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communautés de Communes du Pays Vernois et du Territoire de la Truffe pour l'exercice 2013.

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce que le logement du presbytère est loué à compter du 1^{er} septembre 2014 pour un montant de 275.77€ à M. Agenjo Julien et Melle Dubussy Solène.

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE saisit le conseil pour valider le remboursement de la caution du logement du presbytère, pour un montant de 267.56€ à M. Donascimento et Mme Kuras.

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE propose la création d'un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe au 31/12/2014, faisant suite à une transformation de poste, au titre de l'avancement de grade de M. Gérard Valentin.

Voté à l'unanimité.

M. GARRIGUE annonce que des devis sont en cours d'étude pour 5.5 tonnes de point à temps pour des chemins et routes communales.

M. GARRIGUE énonce une demande concernant un certificat d'urbanisme et d'un permis de construire pour Mme Salvadori Monique au lieu dit La Séguinie.

Mme Salvadori ne peut faire construire car il manque 24m de réseau d'eau ou d'électricité ? La commune doit participer à hauteur de 1800€ pour régler ce problème.

La majorité du conseil est contre : erreur sur le certificat d'urbanisme qui n'incombe pas à la commune.

M. GARRIGUE informe le conseil municipal de divers points :

- des plaintes du voisinage de la boîte de nuit L'Ibiza Club, ont été reçues à la mairie. M. GARRIGUE a pris contact avec les plaignants et le gérant de la boîte de nuit.

- les normes de sécurité, en particulier les extincteurs dans l'église et la mairie sont à revoir. Une Société doit venir pour une mise aux normes.

Pour la salle des fêtes, un contrôle des alarmes incendie, de l'éclairage de sécurité, de l'électricité, du gaz, ..., doit se faire dans la semaine à venir pour une mise aux normes des règles de sécurité. Une visite de sécurité est prévue le 9 octobre 2014.

- l'association du canton de Vergt annonce la participation de Miss Pays Vernois à l'élection de Miss Aquitaine.

La séance est levée à 22H00.